



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 6 juin 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réunion de la section végétale du CROPSAV du 31 mai 2016

Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) s'est réuni le 31 mai en préfecture pour faire un point de situation sur la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* et sur les actions en Corse du département de la santé des forêts (DSF).

#### 1/ Situation vis-à-vis de *Xylella fastidiosa* en Corse, en région PACA et en Italie

Au 31 mai, 249 foyers sont déclarés en Corse, 237 en Corse-du-Sud et 12 en Haute-Corse.

21 genres ou espèces de végétaux ont été reconnus positifs et figurent sur la liste des végétaux hôtes à la sous-espèce *multiplex* de la bactérie

Les foyers font l'objet d'opérations de désinsectisation sur une aire limitée et de destruction ciblée des végétaux.

Une procédure de soutien aux entreprises productrices de végétaux en difficulté est en place pour l'indemnisation par le Fonds de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE). Les entreprises concernées doivent déposer un dossier à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE - [corse.redressementproductif@direccte.gouv.fr](mailto:corse.redressementproductif@direccte.gouv.fr)) avant le 1<sup>er</sup> août 2016.

En région PACA, 13 foyers ont été déclarés (2 dans le Var et 11 dans les Alpes-Maritimes), tous causés par la sous-espèce *multiplex* sur des polygales à feuilles de myrte et des faux genêts d'Espagne.

En Italie, c'est la sous-espèce *pauca* qui circule, différente de *multiplex* et beaucoup plus pathogène notamment pour les oliviers. Trois provinces de la région des Pouilles sont infectées (Lecce, Brindisi et Taranto).

La vigilance vis-à-vis des risques d'introduction de la bactérie reste de mise, avec le maintien de l'interdiction d'introduction en Corse d'espèces végétales sensibles à la bactérie. La communication à destination des visiteurs sera renforcée en début de saison estivale.

#### 2/ Evolution des connaissances scientifiques sur *Xylella fastidiosa*

Les avancées des recherches sur les insectes potentiellement vecteurs de la bactérie et les tests de phytopathogénicité, ainsi que les projets scientifiques visant à déchiffrer le réseau d'interactions entre vecteurs, plantes et bactérie et à cartographier le risque, ont été présentés. Dans les mois à venir les résultats de ces travaux permettront de réorienter la stratégie de lutte de façon éclairée.

#### 3/ Conclusions de l'audit de la Commission européenne en France du 3 au 12 février 2016

Le rapport de cet audit est globalement positif, les auditeurs soulignant la rapidité et la fermeté dans la mise en place des mesures d'urgence sur les premiers foyers ainsi que le niveau de transparence et de communication dans l'action de l'Etat. Ils ont salué l'implication des parties prenantes, l'importance des moyens humains et financiers déployés ainsi que le dispositif d'analyses de laboratoire.

Pour répondre aux quelques écarts relevés qui concernent l'intensité de la surveillance dans les zones délimitées, l'élimination des plantes hôtes nouvellement identifiées et la circulation des végétaux spécifiés à partir des zones délimitées, l'administration centrale va proposer des renforcements des mesures de surveillance et de lutte adaptées à la situation de la Corse et à celle de PACA.

#### **4/ Le département de la santé des forêts (DSF)**

Les actions du réseau DSF ont été présentées, avec un focus particulier sur l'état des forêts en Corse et le rôle du DSF dans le dispositif de surveillance de *Xylella fastidiosa*.

\*

Les diaporamas présentés en réunion sont en ligne sur les sites internet de la Préfecture ([www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)) et de la DRAAF de Corse (<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr>). Le compte rendu de séance sera mis en ligne prochainement.

Sauf évolution majeure de la situation, le prochain CROPSAV se tiendra au début du mois de septembre.